

## CALENDRIER DE CONFECTION DES HORAIRES DE TRAVAIL - AUTOGESTION - PLANIFICATION ESTIVALE 2024

### CATÉGORIE 1 - FIQ

AAH	Employé	AAH	AAH	LDR	AAH	AFFICHAGE DES HORAIRES DE TRAVAIL AU PLUS TARD 14 JOURS AVANT LE DÉBUT DE LA PÉRIODE VISÉE	AAH	PÉRIODE DE L'HORAIRE DE TRAVAIL				
Validation des horaires de travail auprès du chef de service/Octroi des assignations L.T. aux prioritaires du service	Période d'autogestion/Demande d'employé	Codification des vacances et des 7/7	Ajouts de quarts aux prioritaires du service selon leur disponibilité (PPONC)	Ajout de quarts aux salariés de la liste de disponibilité de l'établissement et des annexes 1 + placement de quarts des équipes volantes	Validation des horaires de travail auprès du chef de service		AFFICHAGE Temps supplémentaire planifié (confirmation à l'horaire max 7 jours plus tard)					
10 au 23 mars 2024	24 mars au 14 avril 2024	31 mars au 5 avril 2024	15 avril au 27 avril 2024	28 avril au 4 mai 2024	28 avril au 4 mai 2024	5 mai 2024	5 au 11 mai 2024	pér. 3	19 mai 2024	au	15 juin 2024	
							2 au 8 juin 2024	pér. 4	16 juin 2024	au	13 juillet 2024	
						30 juin 2024	30 juin au 6 juillet 2024	pér. 5	14 juillet 2024	au	10 août 2024	
							28 juillet au 3 août 2024	pér. 6	11 août 2024	au	7 septembre 2024	